

INFORMATIONS / CONDITIONS D'EXPOSITION

Salon des Artistes

Exposition Annuelle au Mois de Novembre



Centre Culturel et de la Vie Associative
234 Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
04 78 68 19 86

*Comment ?... Venir au Centre Culturel
de Villeurbanne !*

Cliquez sur le lien ci-contre - plan de l'itinéraire, exposition au Centre Culturel
Adresse : Centre Culturel de Villeurbanne, Villeurbanne (69100) [Plan.](#)

Pour participer au prochain salon :

La participation au salon se fait sur demande de l'artiste et après décision souveraine du comité de sélection.

La réunion de sélection est organisée en mars/avril.

Présentation des candidatures :

Aucun formulaire particulier n'est à demander.

Faites parvenir **dès maintenant** ou au plus tard **au 05 mars, uniquement un dossier** comportant 6 à 8 photos d'œuvres présentant votre travail récent, sur papier argentique *ou photos NUMERIQUES* envoyées par e-mail à l'adresse : jury.de.selection@gmail.com, en notant au bas de chaque œuvre un numéro 1, 2 etc. Votre nom, leur titre, leurs dimensions exactes,

la technique employée et le prix de vente. Joindre un CV sur votre passé et le présent artistiques, ainsi qu'une lettre de candidature à l'adresse suivante :

L'Atelier des Peintres Réunis - 105 rue du 4 Août 69100 Villeurbanne.

PAS D'ENVOI PAR COLISSIMO

Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour du dossier (pas d'accusé de réception).

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par le comité de sélection.

Sélection des artistes

Le Comité de sélection, examine les dossiers de candidature pour exposer au Salon des Artistes.

La sélection des artistes est effectuée sur la base du dossier présenté par le candidat et sur la qualité des images envoyées.

Le Comité peut refuser les œuvres de caractère non pictural ou non appropriées à l'esthétique.

Ce comité de sélection a pour vocation de veiller à la qualité de l'exposition et à l'homogénéité des œuvres présentées dans l'intérêt des artistes et du public.

Ce comité se refuse à justifier les rejets de dossiers.

Les décisions du Comité de sélection seront incontestables.

Les œuvres sélectionnées seront celles exposées à notre prochain Salon.

L'Atelier Des Peintres Réunis est une structure associative à but non lucratif qui fonctionne grâce aux cotisations de ses adhérents, l'association ne prend pas de pourcentage sur les ventes. Elle s'appuie sur l'implication de bénévoles, artistes et amateurs d'art.

Pour les artistes retenus :

Les artistes sélectionnés doivent envoyer dès réception, le formulaire d'inscription au Salon des Artistes, dûment rempli avec les frais d'inscription à l'adresse indiquée dans le formulaire.

Rappel des conditions d'exposition :

(Uniquement après admission) :

Un prix forfaitaire donne le droit d'exposer au format indiqué :

4 œuvres de 8 points (38x46) **ou 3 œuvres** entre 10 et 12 points (46x55 à 50x61) **ou 2 œuvres** entre 15 et 50 points (54x65 à 89x116) **ou** (suivant la surface disponible) **1 œuvre entre 50 et 100 points (89x116 à 130x162).**

Possibilité de formats spéciaux : se renseigner.

Espace photographie: 1,20 mètres linéaires (+ suivant le format et la disponibilité).

Une surface d'exposition est consacré à chaque exposant suivant la dimension des œuvres présentées, (espace de respiration compris, prenez-le en compte dans votre emplacement qui doit être cohérent).

Les œuvres doivent impérativement être prêtes à l'accrochage et comporter leur système de fixation ou de mise en œuvre.

Toute œuvre ne disposant pas de son dispositif ne sera pas présentée.

Les œuvres exposées doivent faire partie de celles présentées à la sélection.

La charge de l'assurance est placée sous la responsabilité directe de l'exposant.

Communication :

L'Atelier Des Peintres Réunis est largement annoncé sur internet, il fait l'objet d'annonces dans de nombreuses revues et magazines, généralistes et spécialisées ainsi que dans la presse écrite. Des soirées privées peuvent être organisées pendant le déroulement de l'exposition sur demande de l'artiste.

Un catalogue quadri format 15x21, des affiches, des plaquettes et des flyers sont diffusés. Une fréquentation importante de visiteurs tout au long de l'exposition au Centre Culturel de Villeurbanne, permet de mettre l'art à la portée de tous ; un lieu propice à sa diffusion pour mieux la faire découvrir et l'apprécier dans notre cité.

Nous Ecrire par courriel:

[contact\[at\]atelier-des-peintres-reunis.fr](mailto:contact[at]atelier-des-peintres-reunis.fr)

Historique : **(Extrait)**

L'Association de **L'Atelier Des Peintres Réunis** est créée le 22 septembre 2007, déclarée à la Préfecture le 24 septembre 2007 conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, elle paraît au journal officiel le 13 octobre 2007 avec la définition : "promouvoir les arts de la peinture, de la sculpture et de la photographie par l'initiation, la création et des expositions".

Manifestation :

Le Salon est ouvert aux artistes confirmés, de toute expression artistique désirant montrer leurs œuvres. La première édition fut en juin 2008 avec 2 expositions à Villeurbanne et à Mions le même mois, 33 artistes ont permis de faire connaître pour la première fois L'Atelier Des Peintres Réunis (L'A.D.P.R.).

L'association organise chaque année un **Salon Des Artistes** dans l'atrium du Centre Culturel et de la Vie Associative de Villeurbanne pendant 2 semaines au mois de novembre. Dans le Salon Des Artistes, il n'y a pas d'invités d'honneurs, comme le nom l'indique tous les artistes sont à l'honneur et ont la même attention pendant l'exposition. Souhaitant dans nos salons annuels, permettre par sa communication et sa diffusion, de mieux apprécier les Arts.

Cette association a pour objet de faire connaître et de promouvoir les artistes en organisant des expositions publiques, tout en contribuant à mieux faire comprendre les arts. Le Salon des Artistes est une grande manifestation annuelle qui est devenu le rendez-vous incontournable de Villeurbanne et Lyon. Sa réputation dépasse les frontières de l'hexagone. Nombreux artistes exposant au salon, sont venus d'horizons divers et dont la notoriété n'est plus à démontrer.

Décidés à susciter l'engouement du public, les organisateurs prennent des initiatives audacieuses en réalisant diverses expositions sur les différentes techniques de l'art, la photographie et celle des diverses tendances de la peinture figurative, impressionniste, expressionniste, l'art singulier, moderne et contemporaine en invitant des artistes renommés à s'exprimer, dans ce monde, où l'art est toujours en mouvement.

Pour conclure, comme disait Robert DELAUNAY vers 1912,
" La lumière est la seule réalité".

Les catalogues de l'exposition et le catalogue historique sont disponibles sur les lieux de l'exposition et sur demande en dehors des périodes d'exposition. L'association réalise un DVD à chaque exposition, il est disponible seulement sur commande.

Géographiquement, le Salon des Artistes se tient tous les ans au Centre Culturel de Villeurbanne.

Adhésion à l'Atelier Des Peintres Réunis : (L'A.D.P.R.)

Il est possible de devenir soit membre actif, soit membre sympathisant.

MEMBRE ACTIF

Les nouveaux candidats voulant devenir membre actif, doivent préparer et envoyer en début d'année un dossier complet avec la fiche d'inscription qui sera examinée par le Comité de sélection.

L'adhésion permet de participer aux activités de L'A.D.P.R.

MEMBRE SYMPATHISANT

Si vous ne désirez pas exposer mais participer à la vie de l'association, il vous est possible d'être membre sympathisant.

Actuellement la cotisation minimale pour un sympathisant est fixée à 27,00€ mais son montant est sans limite.